Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026015-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, LE HEN Gwénola, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme

Excusés : VALÉGANT Jacques ayant donné procuration à BORRY Anne

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	12	13

Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

Date de convocation : 24/02/2026 **Date d'affichage** : 05/03/2026

Objet de la délibération : Réhabilitation de l'ancien CIAL et de l'îlot Brizeux : validation du programme « APD »

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments de l'ancien CIAL et de l'îlot Brizeux, le dossier APD basé sur les éléments validés en phase APS a été remis par la maîtrise d'œuvre SOCLE et MASSSTAB le 19/02/2026. Une seconde réunion a eu lieu avec toute l'équipe d'Episssure pour leur exposer les dernières évolutions du projet.

Le dossier APD doit permettre à la Collectivité de valider le montant travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre ainsi que la poursuite des études. Ces éléments ont permis d'affiner avec précision l'enveloppe travaux.

Le coût travaux estimé en phase APD est de 1 608 500 € HT. L'augmentation de l'enveloppe travaux s'explique par les éléments suivants :

BRIZEUX :
- ajustement structurel (poutres sous dalles béton)
- passage de menuiseries aluminium à menuiseries bois dans les étages.

CIAL :
- ajustements structurels
- ajustement technique (électricité) du Rez de chaussée

Le montant correspondant à ce scénario s'élève à 1 608 500 € HT.

ENTENDU l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
VALIDE le dossier APD et notamment l'enveloppe travaux estimée par la maîtrise d'œuvre et ainsi valider la poursuite des études,
VALIDE le plan de financement
AUTORISE Madame la maire à signer tout document relatif à ces fins (permis de construire …)

Vote : 11 voix pour, 2 abstentions (Aude de PENFENTENYO, Cosme de MOUCHERON)

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano